



# BULLETIN DE DEMANDE

## de « Chèque énergies renouvelables »

### Provence-Alpes-Côte d'Azur

(à renvoyer avant le début des travaux)

À remplir en MAJUSCULES et à renvoyer à : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Énergie, déchets, air et technologies de l'environnement – Chèque énergies renouvelables – Hôtel de Région, 27 place Jules-Guesde - 13481 MARSEILLE Cedex 20

**Votre demande concerne un projet individuel** (cochez au moins une case) :

solaire thermique       bois énergie       solaire photovoltaïque

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse d'envoi du « chèque énergies renouvelables » : .....

..... Tél. : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse de réalisation du projet (si différente adresse d'envoi du chèque) : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Résidence principale       Résidence secondaire       Résidence locative

Bulletin délivré par un Espace Info Énergie (EIE) : non       oui  si oui, nom de l'EIE : .....

Projet étudié avec l'EIE : non       oui

Je soussigné(e) ..... m'engage à obtenir les autorisations nécessaires pour réaliser mon projet auprès de la mairie.

Date : ..... Signature :



## TRÈS IMPORTANT !

- Vérifiez que votre installateur soit bien conventionné avec la Région
- « Chèque énergies renouvelables » utilisable **UNIQUEMENT** auprès d'un installateur **CONVENTIONNÉ AVEC LA RÉGION** et **À LUI REMETTRE**
- Ce document ne donne pas lieu à une remise en espèce ou sous forme de chèque bancaire, le montant est directement déduit de votre facture

Liste des pièces à fournir au verso

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
www.regionpaca.fr





# BULLETIN DE DEMANDE

de « Chèque énergies renouvelables »  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(à renvoyer avant le début des travaux)

## PIÈCES UNIQUES À FOURNIR AVEC VOTRE BULLETIN DE DEMANDE :

(attention, tout dossier incomplet sera renvoyé)

### Pour toutes les demandes :

- pour un logement existant, un justificatif de domicile (facture téléphonie fixe, électricité, gaz ou eau...) datant de moins de trois mois.
- pour un logement en construction, un avis de permis de construire de moins de 2 ans.
- pour un logement individuel géré en société civile immobilière (SCI), un justificatif de paiement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ou bail à usage d'habitation.

### ☒ Pour une demande concernant une chaudière automatique à bois plaquettes, RAJOUTER :

- le devis (fourniture et pose) d'une chaudière automatique à plaquettes possédant le label Flamme Verte ou équivalent (NF EN 303-5 classe 3) mentionnant explicitement le combustible utilisé.

### ☒ Pour une demande concernant un générateur photovoltaïque connecté, RAJOUTER :

- un devis ou contrat de vente conditionnelle datant de moins de trois mois obtenu auprès d'un installateur conventionné avec la Région et mentionnant la puissance installée.
- à posteriori, il vous sera demandé la réponse à un questionnaire sur les économies d'énergie dans votre habitat, des éléments statistiques et votre relevé de production à la fin de la 1<sup>re</sup> année puis de la 2<sup>e</sup>.

• Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des demandes, la fabrication, l'expédition et le suivi des chèquiers nominatifs, l'envoi d'informations et le suivi statistique du dispositif. Les destinataires des données sont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Chèque Lire SA chargée d'éditer les chèquiers. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : Société Chèque Lire, Parc les Terres Rouges BP 80078 – 51203 ÉPERNAY Cedex.

- Ce bulletin peut être photocopié mais aussi téléchargé sur le site internet du Conseil régional : [www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)
- Pour tous renseignements, appelez le 04 88 10 76 90.

**Délai de réception du chèque : environ un mois**

